

Commune de RETSCHWILLER

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 12 Mai 2022 à 19 h 30 A la salle des fêtes communale

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 6 Mai 2022.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de Mme SCHEIB Esther, Maire :

Mmes et MM. Charles GRAF, Jean-Luc KNOERR, Pierre KREISS, Alain KROPP, Caroline MULLER, Jean-Michel ROHE, Martine SCHMITT et Henri ULRICH

Absents excusés : Mme Sonia HUTT et Mr Bernard BREITENBUCHER

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Mr Alain KROPP est désigné comme secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du PV du 12/04/2022
- 2) Droit de préemption sur parcelle 243 en section 16
- 3) Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2022

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DROIT DE PREEMPTION SUR PARCELLE 243 EN SECTION 16

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la réunion du 14 Mars 2022, il avait été décidé de demander à la Communauté de Communes de faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle n° 243 en section 16, pour la Commune, afin de pouvoir réaliser un lotissement communal.

Cependant, entre temps, Mr et Mme REMPP Loïc ont proposé à Mme la Maire la vente des parcelles 15 et 18 en section 13 situées en zone 1AU, lieudit « Schafplan », dont ils sont propriétaires, en échange de la parcelle 243 en section 16 que la Commune a décidé de préempter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle n° 243 en section 16 à condition que Mr et Mme REMPP Loïc vendent les parcelles 15 et 18 en section 13 au futur lotisseur afin de permettre la création d'un lotissement en zone 1AU, lieudit « Schafplan ».

3. DIVERS

- Devis Klopfenstein : suite au dépôt en Mairie d'un devis concernant l'enlèvement d'un parterre fleuri devant leur propriété, un courrier de refus de prise en charge des frais leur a été adressé,

étant donné qu'il s'est avéré que ce parterre a été mis en place par eux-mêmes il y a quelques années et non par la Commune de Retschwiller.

- Création d'une Commission de Tourisme à la Communauté de Communes lors de la séance du 13/04/2022 du Conseil Communautaire. Les membres représentant la Commune de Retschwiller sont : membre titulaire : Mme MULLER Caroline, membre suppléant : Mr KROPP Alain.
- Présentation du chiffrage estimatif du projet Ecole et périscolaire à Schoenenbourg
- Planning des élections législatives
- Suite à la plantation des nouvelles haies au cimetière et au vu des températures estivales, un arrosage régulier devra être organisé.